

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 22 Février 2022 à 14h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents (Membres) :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur DUNAND – Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel
Monsieur FOUQUET – Représentant de la SNSM

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur HILY, président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement
Madame VIZIALE – Présidente Association les Amis du Niel
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame BOUTIN - CCIV Maître de Port du Niel

Etaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur RICCA – Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur BELLON – Chef de projet Développement Durable à la Métropole
Monsieur SALSOU, Représentant de la CCI
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.

*Envoi des Convocations par mail le 2 Février 2022
Envoi des Documents par mail le 11 Février 2022*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Rapport d'Orientation Budgétaire
3. Plan de réception et de traitement des déchets- Modificatif
4. Projet de délibération : Modification des statuts de la régie à autonomie financières du port du NIEL
5. Projet de délibération : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du Port du NIEL- Modificatif
6. Projet de Délibération : Régies à autonomie financière des Ports d'Hyères- Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.
7. SERVICE ACHATS: Projet de Délibération : - Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports – Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert
8. INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES: Projet de Délibération - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéo protection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur la station d'avitaillement du port St Pierre

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h06 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

A la demande de M.DUNAND, M.BRUNEL explique l'absence des membres représentant la CCI par leur désignation qui n'a pas encore été votée. Mme SELLAOUI précise que les représentants de la CCI sont membres de droit et siègent à tous les conseils portuaires des ports d'Hyères.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 14 DECEMBRE 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 14 DECEMBRE 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2-PROJET DE DELIBERATION : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M.BRUNEL indique que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le ROB doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

La parole est passée à M. L'HENAFF et Mme CADIOU qui commentent la projection du ROB (document projeté mis en annexe).

M. L'HENAFF indique que ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui est un exercice réglementaire imposé par le code général des collectivités territoriales. Il préfigure l'examen du budget primitif qui aura lieu au mois de Mars.

M. L'HENAFF précise que des grandes lignes de travail ont été indiquées dans ce document. Elles seront présentées dans le courant de l'année et permettront l'élaboration d'un PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement- à 5 ans, donnant une plus grande lisibilité sur l'organisation et le devenir du Port du NIEL.

M. L'HENAFF indique toutefois que ce ROB est particulier puisqu'il faut se projeter sur l'année 2022, dans le cadre de la continuité de service et de la reprise de la concession, alors même que les comptes de la CCI n'ont pas encore été communiqués.

M. L'HENAFF précise que des diagnostics techniques sont en cours au port du Niel. Il présente toutefois les orientations pour l'année 2022 qui visent à assurer la continuité des infrastructures :

En section d'exploitation :

- Maintien de la stabilité des tarifs, désir de M. Le Maire pour permettre le changement de concessionnaire en toute transparence,
- Réparation des mouillages.

En section d'Investissement :

- Amélioration de la sécurité portuaire avec le diagnostic des infrastructures,
- Gestion du plan d'eau,
- Modernisation des services.

La parole est passée à Mme CADIOU qui précise ne pas présenter de rétrospective faute d'élément communiqué. A l'issue de la gestion 2021 de la CCI, les comptes feront l'objet d'un budget supplémentaire qui sera présenté entre les mois de Juin et Décembre. Le résultat reporté sera donc repris dès qu'il sera connu.

Mme CADIOU présente les orientations de la section d'exploitation dont les chiffres sont susceptibles de changer et rappelle que le budget est voté à l'équilibre.

RECETTES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prév. 2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES...	197 200
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 900
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL DES RECETTES REELLES		214 100
042	OPERATIONS D'ORDRE	
RECETTES DE L'EXERCICE		214 100
002	RESULTAT REPORTE	
RECETTES TOTALES		214 100

Maintien des tarifs

Le résultat issu de la gestion 2021 sera intégré

DEPENSES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prév. 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 453
012	CHARGES DE PERSONNEL	63 135
022	DEPENSES IMPREVUES	8 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		144 893
042	OPERATIONS D'ORDRE	65 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 207
DEPENSES TOTALES		214 100

M. L'HENAFF souligne l'importance de cette section d'exploitation puisqu'elle permet de dégager de l'autofinancement nécessaire à la souscription d'un éventuel emprunt.

M. L'HENAFF présente les propositions de réalisation :

EQUIPEMENT POUR 2022

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic des infrastructures		34 000
	Provision pour travaux	20 000
	Etablissement d'un plan des réseaux	4 000
	Isolation du garage	5 000
	Installation de mâts d'éclairage	5 000
Gestion du plan d'eau		30 407
	Remplacement des mouillages	30 407
Modernisation des services		4 800
	Photocopieur	1 600
	Licence logiciel de gestion des plans d'eau	1 500
	Divers	1 700
TOTAL GENERAL		69 207

M. L'HENAFF indique que l'établissement d'un plan de réseaux est aujourd'hui obligatoire suite à une réforme récente qui impose une connaissance précise du sous-sol avant tous travaux de voirie.

M. DUNAND s'interroge sur la localisation du garage évoqué. Une réponse lui sera apportée au prochain conseil.

M. JOURDAN souhaite savoir si les caméras sont toujours en état de fonctionnement. M. L'HENAFF lui confirme, mais indique que la ville installe son propre système que M.WERBER qualifie de plus perfectionné grâce à un système d'exploitation permettant l'enregistrement et la sauvegarde des données. M. BRUNEL indique que ce système mieux dimensionné devrait être opérationnel pour la saison.

M.DUNAND souhaite savoir si les travaux inscrits dans l'OGS (Opération Grand Site) – fiche 15 seront réalisés (document mis en annexe). M. L'HENAFF indique qu'ils pourraient l'être à moyen voire long terme. Il rappelle que le port du Niel est un site classé qui nécessite des études poussées rallongeant les délais d'instructions et d'autorisation. M. L'HENAFF tient cependant à moduler ses propos en rappelant que le port et les usagers ne participent qu'aux travaux du domaine public portuaire. M. L'HENAFF indique que le PPI permettra une vision à 5 ans du Port.

M. DUNAND s'étonne de ne voir aucune inscription au budget des futurs travaux de l'OGS en prévision de ces travaux, certainement très coûteux. M. L'HENAFF rappelle que l'objectif premier, cette année, est d'assurer la continuité dans un contexte de reprise de concession. Il pourrait toutefois être envisagé d'inscrire une ligne à 0€.

M. BRUNEL tient à rappeler que l'Opération Grand Site est une perspective et non une liste exhaustive des projets de travaux figés. M. BRUNEL rappelle que les échanges et décisions pris en Conseil Portuaire se limitent à l'espace de l'emprise portuaire. Les perspectives d'aménagement de la capitainerie nécessitent de dégager des excédents budgétaires de trésorerie pour créer de l'autofinancement.

Pour finir, M. L'HENAFF présente le tableau de synthèse du projet de Budget Primitif 2022 :

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
	BP 2022		BP 2022
TOTAL DES DEPENSES	214 100	TOTAL DES RECETTES	214 100
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 453	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	197 200
012 - CHARGES DE PERSONNEL	63 135	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 900
022 - DEPENSES IMPREVUES	8 000		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	300		
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	8 000		
AUTOFINANCEMENT	69 207		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 207		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DES DEPENSES	76 707	TOTAL DES RECETTES	76 707
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	0	AUTOFINANCEMENT	69 207
		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000
		023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	4 207
16 - CAUTIONS	7 500	16 - CAUTIONS	7 500
EQUIPEMENT	69 207		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 500		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 707		

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS-MODIFICATIF

M. BRUNEL explique que le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers des ports de connaître les dispositions prises par les ports en matière de collecte des déchets, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Il passe la parole à Mme SELLAOUI qui rappelle que ce plan a été présenté en Novembre 2020 avec une validité triennale, soit jusqu'en 2023.

Mme SELLAOUI précise toutefois, qu'en raison de la reprise en gestion du Port du Niel par la Commune, et la nécessité de prendre en compte les installations de collecte nouvellement mises en place au Port St Pierre, il convient d'actualiser le plan de réception des déchets.

M.DURANDETTO et M. JOURDAN soulignent l'absence de récupérateur de liquide et de réceptacle de verre au Port du Niel. Mme BOUTIN indique qu'il n'y a pas non plus de bac de tri. Mme SELLAOUI indique que ce plan permet justement d'identifier et de localiser facilement les différents containers.

Concernant les bacs de tri sélectif, Mme SELLAOUI précise qu'une discussion est en cours avec la Métropole pour améliorer la situation sur l'ensemble des ports annexes. Il s'agit d'une question d'opportunité par rapport aux volumes générés.

M. JOURDAN souligne que les déchets de verre et de carton sont souvent liés au restaurant. Mme SELLAOUI précise que la reconnaissance du type de besoin (besoin individuel ou pas) est une composante de la prise de décision.

M.L'HENAFF précise que si le besoin n'est pas complètement exprimé, il pourrait être une erreur d'attirer des nuisances nouvelles qui viendraient corrompre la situation de ce site classé. M. JOURDAN indique que les containers de 660L sont situés derrière la barrière, dans l'espace portuaire. Mme SELLAOUI confirme qu'ils sont destinés aux usagers du port, en théorie.

M.DUNAND rappelle que plus de poubelles seront installées, plus de sacs poubelle à côté de ces containers seront déposés en raison de ce que M. BRUNEL qualifie de manque de civisme de certains. M.JOURDAN partage l'analyse de M.DUNAND sur la mauvaise indication des emplacements des poubelles sur le site.

M. L'HENAFF rappelle que plus il y aura de points de collecte installés, et plus la charge financière de ces collectes de la Métropole pèsera sur les finances du Port. Il convient donc, dans le cadre du maintien de l'équilibre du budget, d'ajuster la proposition de containers à la demande réelle, à la prise en compte du civisme des usagers et à la capacité financière du port.

Enfin, M. L'HENAFF tient à rappeler à nouveau que le port est situé dans un site classé. Implanter de nouveaux containers à déchets serait donc soumis à l'avis de la DREAL qui imposerait sans doute de les dissimuler. Il est donc nécessaire de prêter une attention particulière à ce qui serait souhaitable d'installer sur le port.

Aucune autre observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DU NIEL

M. BRUNEL indique que le fonctionnement des réunions du Conseil d'Exploitation a fait apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, dont notamment le secteur économique.

Il convient par conséquent:

- De porter à dix le nombre de représentants du Conseil Municipal au lieu des neuf membres actuels, ainsi qu'à dix membres suppléants au lieu des neuf actuels ;
- De porter à huit le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques au lieu des sept actuelles, ainsi qu'à huit suppléants au lieu des sept actuels.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 –PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DU NIEL-MODIFICATIF.

M. BRUNEL indique que ce projet de délibération fait suite au précédent validant la modification des statuts de la régie du port du NIEL.

Il est donc proposé de procéder aux désignations modificatives et supplémentaires suivantes :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation modificative :

Titulaire : Mme Véronique BERNARDINI, 2ème adjointe
En remplacement de Mme Sophie MANA, 6ème adjointe

Désignations supplémentaires :

Titulaire : Mme Valérie BATTESTI, 8ème adjointe
Suppléant : Mme Emilie PAPAEO, Conseillère municipale déléguée

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES :

Désignation supplémentaire :

Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du nautisme (AHPN), ou son représentant.

M. BRUNEL précise qu'à l'issue du Conseil municipal, le président de l'AHPN désignera le membre titulaire et son suppléant qui siégeront au Conseil d'Exploitation.

Plus aucune observation n'étant faite, M.BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES- RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE A DUREE DETERMINEE.

M.BRUNEL explique qu'afin de permettre la continuité et le bon fonctionnement des services, le port peut être amené à recruter du personnel pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers. Au regard de la nature de l'activité de la régie, qui présente un caractère industriel et commercial, tout recrutement s'effectue sous la forme de contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail.

M.BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder, en tant que de besoin, au recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – SERVICE ACHATS- PROJET DE DELIBERATION : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE D'HYERES, SERVICES MUNICIPAUX, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, SERVICE DES PORTS- MARCHÉ MIXTE-MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT.

M. BRUNEL rappelle que le marché relatif à l'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la ville est arrivé à son terme depuis le 5 mars 2020.

Il convient donc de lancer dès à présent une procédure d'appel d'offres ouvert pour attribuer le nouveau marché d'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville, des services municipaux, des établissements scolaires, et du Service des Ports .

Cette nouvelle procédure comprend donc deux lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de copieurs neufs et maintenance du parc actuel

- Minimum : 90 000 € TTC
- Maximum : 170 000 € TTC

Lot n° 2 : Acquisition et maintenance de copieurs reconditionnés

- Minimum : 15 000 € TTC
- Maximum : 60 000 € TTC

Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin des prestations.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'un marché ville à bons de commande.

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES- PROJET DE DELIBERATION : EXTENSION, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THD, VIDEOPROTECTION ET PERIPHERIQUES URBAINS CONNECTES DE LA COMMUNE D'HYERES- ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE- MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M. BRUNEL rappelle que les lots relatifs à la partie fourniture concernant l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la commune sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021.

M.BRUNEL précise qu'il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande et qu'il s'agit d'un marché ville.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € TTC
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

M.DUNAND s'inquiète du montant maximum et souhaite connaître la part du port dans ces sommes indiquées.

M.BRUNEL rappelle qu'il s'agit d'un montant qui concerne l'ensemble du parc des photocopieurs de la commune.

Mme CADIOU rappelle que pour émettre un bon de commande sur un marché, il est nécessaire d'avoir le budget disponible.

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT ST PIERRE:

M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF qui fait un point rapide sur le bon avancement de ce chantier.

M. L'HENAFF précise que la 1^{ère} partie du chantier est terminée.

Le chantier entre dans la phase d'élévation des murs et la boutique sera livrée la semaine prochaine.

La livraison du chantier est prévue début avril ce qui permet d'indiquer que la station d'avitaillement sera opérationnelle courant avril.

2^{ème} point : LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAPITAINERIE :

Mme SELLAOUI souhaite revenir sur les horaires proposés lors de la réunion du 28.01.2022. au cours de laquelle il avait été demandé d'augmenter la plage horaire des mois d'Avril et Mai et de réduire la pause méridienne en haute saison.

Mme SELLAOUI projette un document présentant cette nouvelle proposition qui convient aux membres du Conseil Portuaire. Elle sera donc présentée en Comité technique, mais reste modifiable comme l'indique Mme SELLAOUI.

M.BRUNEL remercie Mme SELLAOUI de cette amélioration répondant aux attentes des usagers. Il insiste sur l'évolution possible de cette grille en fonction de l'expérience.

Devant l'absence de remarque, M.BRUNEL acte l'accord des membres du Conseil Portuaire.

3^{ème} point : TRAVAUX SUR LE PORT :

M.DUNAND souhaite revenir sur les travaux à effectuer sur le port et son souhait qu'usagers, voire pêcheurs soient présents pour pointer certaines nécessités.

M. L'HENAFF rappelle que c'est un peu prématuré, car l'équipe technique est toujours dans une phase de diagnostic.

M. L'HENAFF indique que le moment venu, un rendez-vous sera pris, en présence de M. BRUNEL, pour effectuer cette reconnaissance.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 14h50.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port du Niel

SOMMAIRE

Préambule	page 2
1. Contexte	page 3
2. Les orientations budgétaires	page 3
2.1 Recettes d'exploitation	page 3
2.2 Dépenses d'exploitation	page 4
2.3 Les projets	page 4
3. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 5

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Assurer la continuité du service dans un contexte de reprise de concession

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers. Elle l'est d'autant plus qu'il s'agit du premier exercice budgétaire sous la gestion directe de la Ville d'Hyères après plus de 30 ans de gestion déléguée.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après et alimenteront la Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : diagnostic des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- La sécurisation portuaire

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour mener à bien nos missions et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

2. Les orientations budgétaires

Pour cette première année d'exploitation par la ville d'Hyères, les recettes se veulent prudentes et les dépenses ajustées aux engagements en cours et au mode de fonctionnement des autres ports.

2.1 Recettes d'exploitation

L'estimation des recettes pour 2022 est de 214 K€ dont plus de 85% proviennent des droits de quai à tarif et mode de calcul constant. Le produit des AOT est évalué à 17 K€.

Le résultat issu de la gestion 2021 sera intégré au budget après la clôture des comptes par la CCI. Un budget supplémentaire sera présenté au Conseil Municipal d'ici la fin de l'année.

2.2 Les dépenses d'exploitation

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Ainsi, les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 145 K€. Elles sont complétées par les dotations aux amortissements de 65 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 45 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 65 K€ dont les plus importantes sont le diagnostic et la réparation des mouillages (15 K€) et les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 25 K€.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'entretien du port, téléphonie, fluides, assurances, formations...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2022 représentera 63 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ ETP et de l'emploi saisonnier durant 4 mois (40 K€) ainsi que de la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (22 K€).

- Les autres charges

Dans l'attente du résultat de l'année 2021, une enveloppe de 8 K€ est affecté au versement des acomptes dus au titre de l'impôt sur les bénéfices.

2.3 Les projets

La somme de 69 K€ sera portée au titre de l'équipement et sera consacrée principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic des infrastructures		34 000
	Provision pour travaux	
	Etablissement d'un plan des réseaux	
	Isolation du garage	
	Installation de mâts d'éclairage	
Gestion du plan d'eau		30 407
	Remplacement des mouillages	
Modernisation des services		4 800
	Photocopieur	
	Licence logiciel de gestion des plans d'eau	
	Divers	
TOTAL GENERAL		69 207

4. Annexe

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
	BP 2022		BP 2022
TOTAL DES DEPENSES	214 100	TOTAL DES RECETTES	214 100
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 453	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	197 200
012 - CHARGES DE PERSONNEL	63 135	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 900
022 - DEPENSES IMPREVUES	8 000,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	300		
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	8 000		
AUTOFINANCEMENT	69 207		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 207		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DES DEPENSES	76 707	TOTAL DES RECETTES	76 707
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	0	AUTOFINANCEMENT	69 207
		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000
		023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	4 207
16 - CAUTIONS	7 500	16 - CAUTIONS	7 500
EQUIPEMENT	69 207		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 500		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 707		

Modifications d'horaires :

SITUATION ACTUELLE			NOUVELLE SITUATION PROJETEE			
	Présence de l'agent au Port du Niel : Horaires ouverture au public	Observations	Présence de l'agent au Port Saint Pierre ou Ports annexes	Présence de l'agent au Port du Niel : Horaires ouverture au public	Observations	Présence de l'agent au Port Saint Pierre ou Ports annexes
Janvier						
Février						
Mars	8H-12H LUNDI – MERCREDI – VENDREDI	Disponibilité téléphonique pour demande urgente ou prise de RDV + Tournée de surveillance hors jours de présence	14H-17H LUNDI – MERCREDI – VENDREDI	9H-12H LUNDI – MERCREDI – VENDREDI	Disponibilité téléphonique pour demande urgente ou prise de RDV + Tournée de surveillance hors jours de présence	13H-17H LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
Avril			8H-12H / 14H-17H MARDI – JEUDI	8H-12H du LUNDI au VENDREDI		8H-12H / 14H-17H MARDI – JEUDI
Mai						14H-17H du LUNDI au VENDREDI
Juin	8H-12H / 13H-17H LUNDI au SAMEDI	Rotation avec saisonnier	-	8H-12H / 13H-17H du LUNDI au SAMEDI	Rotation avec saisonnier	-
Juillet	8H-13H / 15H-18H 7/7 j	4 jours travail / 2 jours repos, en rotation avec saisonnier	-	8H-13H / 14H-18H 7/7 j	4 jours travail / 2 jours repos, en rotation avec saisonnier Modif. sur temps quotidien : -> Par rotation : 6,5h ou 9h/jour au lieu de 8h/jour -> Durée mensuelle identique	-
Août			-			-
Septembre	8H-12H / 13H-17H LUNDI au SAMEDI	Rotation avec saisonnier	-	8H-12H / 13H-17H du LUNDI au SAMEDI	Rotation avec saisonnier	-
Octobre	8H-12H LUNDI – MERCREDI – VENDREDI	Disponibilité téléphonique pour demande urgente ou prise de RDV + Tournée de surveillance hors jours de présence	14H-17H LUNDI – MERCREDI – VENDREDI	8H-12H LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI 9H-12H MERCREDI	Disponibilité téléphonique pour demande urgente ou prise de RDV + Tournée de surveillance hors jours de présence	14H-17H LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI 13H-17H MERCREDI
Novembre			8H-12H / 14H-17H MARDI – JEUDI	9H-12H LUNDI et MERCREDI		13H-17H LUNDI – MERCREDI
Décembre						8H-12H / 14H-17H MARDI – JEUDI – VENDREDI

